

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2023

- Absents excusés : Benoit KOLLY donne procuration à Aurore KOLLY-BOUHERET
Eugénio NOVOT donne procuration à Gérald BEPOIX.
- Secrétaire de séance : Philippe DANREY.
- Le compte rendu de la séance du 02/11/2023 est approuvé à l'unanimité.

I – Urbanisme

Déclarations préalables :

- Alexandre ROY : création d'une véranda sur sa maison, grande rue (ZC 145).
Alexandre FAVRIOU : travaux modificatifs à la suite du contrôle de conformité, rue du sabotier (ZD282)

Certificats d'urbanisme opérationnels :

- Michel ROY, rue des grandes pièces sur parcelle ZC 78
Christian KOLLY, grande rue sur parcelle ZA 261
Jeannine ROY, rue de la gare sur parcelle AB 47
Nicolas JACQUIN, grande rue parcelles AB 44 et AB 76.

Permis de construire :

- SCI DU BOIS DEBOUT, ZA de la Louière, agrandissement du bâtiment de stockage sur parcelle ZD 266
Jessica CUCHEROUSET, rue de la fromagerie, construction d'une maison sur parcelle ZA 149p et 151p
Virginie SAINTVOIRIN, rue de la fromagerie, construction d'une maison sur parcelle ZA 149p et 151p

Avis favorable du CM pour l'ensemble de ces dossiers.

II – SYDED

Groupement d'achat énergies électricité : le Conseil autorise le Maire à signer la convention de renouvellement d'adhésion au groupement.
Vote à l'unanimité.

III – ZAER. principe de définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

L'État a promulgué une loi le 10/09/2023 en ce sens et demande aux communes de réfléchir à un aménagement sur leur territoire.
Une réflexion va donc être engagée avec l'aide des services de l'État pour étudier la possibilité de trouver des surfaces disponibles sur le territoire susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables avant le 30/04/2024.
Vote à l'unanimité.

IV – Retour sur la visite du Secrétaire Général de la Préfecture

Le Secrétaire Général de la Préfecture accompagné de son directeur de cabinet ont été reçus en mairie lundi 4 décembre. Il leur a été présenté les investissements effectués dans la commune sur ces 20 dernières années. Ils ont également pris connaissance du projet en cours de réflexion sur l'aménagement futur du Parc Mourot. La rencontre s'est achevée par la visite du bâtiment CUSENIER (et notamment la micro-crèche qui a retenu toute son attention).

Également, une visite du secteur de la gare permettra une intervention auprès de la SNCF (le dossier de la hall et notamment le rapport d'expert judiciaire étant resté sans suite). Pour terminer, il leur a été présenté les différents secteurs communaux à fort développement urbanistique.

V – Point budgétaire et autorisation de dépenses d'investissement sur le budget 2024.

- Augmentation du loyer du petit appartement du CUSENIER, qui devient charges comprises 280.00 € par mois et 150.00 € pour une location à la semaine.
Vote à l'unanimité.
- Mise en place d'un tarif pour les objets détériorés lors de la location de la salle de convivialité (vaisselle).
Vote à l'unanimité
- Le Conseil autorise le Maire à recouvrer la somme de 1294,58 € de Familles Rurales correspondant au coût des produits d'entretien des locaux 2022/2023 (valeur : 80 % du total des factures).
Vote à l'unanimité
- Feux artifices : la dépense inhérente d'un montant total de 1740.00 € TTC sera répartie par tiers entre la commune, le Garage du Grosbois et La Grosboisienne de Foot. Les titres correspondants seront émis sur l'exercice en cours.
Vote à l'unanimité
- Le Conseil autorise le Maire à procéder à des dépenses d'investissements sur le budget 2024 avant son vote dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 21	8 000.00 €
Chapitre 23	37 500.00 €.
	Vote à l'unanimité

VI – Dépôt de subvention DETR 2024 pour aménagement de voirie

- Le conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR (Etat) ainsi que des amendes de police (Département) pour les travaux d'aménagements de voirie et de sécurité.

VII – Convention avec vétérinaire pour chats errants

La commune n'ayant pas de fourrière, la loi nous oblige à contracter une convention avec un cabinet vétérinaire : pour ce faire, le conseil autorise le Maire à signer ce document avec la Clinique Vétérinaire de la Loue à Ornans.

Vote à l'unanimité

VIII – Préparation de la cérémonie des vœux et du repas des Aînés

- La cérémonie des vœux se déroulera le dimanche 14 janvier 2024 à 10 h 45, salle du Cusenier.
- Le repas des Aînés se déroulera le samedi 27 janvier 2024 à partir de 12 h 00.

VIII – Questions diverses et informations

- L'inauguration du bâtiment « Le Cusenier » se déroulera le samedi 4 mai 2024.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 11 janvier 2024.
- Affouages 2024 : inscriptions en mairie ou vers Jean-Louis DELEULE (06.74.64.78.45) jusqu'au 12 janvier 2024 à 12 h 00.

Séance levée à 22 h 45.

Le secrétaire,

Philippe DANREY



Le Maire,

Jean Claude GRENIER

